

ne pouvaient donc plus affecter leurs prés au pâturage et les champs dévastés n'ont pas produit d'herbe du reste de la saison. Un cultivateur, M. Ralph Hawley, a compté un jour 40 animaux ne lui appartenant pas en pâturage chez lui. Certaines clôtures ne sont pas entièrement refaites.

Une bonne partie des champs ensemencés l'étaient de trèfle cornu, qui a passé par le feu. Je rappelle à la Chambre que la semence seule coûte au moins \$8 l'acre. Un homme a perdu 800 balles de foin. J'ai communiqué avec un bon nombre des intéressés aujourd'hui et aucun n'a reçu d'indemnités pour les pertes subies lors de cet incendie.

Je tiens à vous donner une idée de l'inaction et des tergiversations des bureaucrates du National-Canadien. La compagnie manque de logique dans cette affaire. Les divers services d'incendie ont présenté leurs notes de frais et voici comment le National-Canadien a réagi. Le service des incendies de Deseronto a présenté une facture de \$50 au canton de Tyendinaga qui l'a acquittée. Toutefois, quand le canton a facturé le National-Canadien, la compagnie a refusé de payer disant qu'en tant que contribuable elle avait droit à être protégée en cas d'incendie. La même chose est arrivée au sujet d'une facture d'environ \$350 du service des incendies de Belleville. Le canton de Tyendinaga l'a acquittée mais n'a pu se faire rembourser par le chemin de fer.

D'autre part, le service d'incendie de Nananee, appelé au même incendie dans le canton de Richmond, a présenté une note de \$170 au conseil du canton. A son tour, Richmond a facturé le National-Canadien et a reçu un paiement intégral en septembre, moins de deux mois après l'incident. Comme les fonctionnaires de ce chemin de fer peuvent être ridicules et illogiques! Ils acceptent la responsabilité dans un cas et se soustraient à leurs

obligations dans un autre, et particulièrement pour les dommages causés aux cultivateurs et à l'agriculture de la région.

Je proteste très énergiquement contre la négligence de la compagnie de chemin de fer à réparer ce tort et à faire droit aux réclamations justes et raisonnables des cultivateurs de la région qui ont subi certains dommages. Je rappelle à la Chambre que nous sommes tous heureux d'apprendre que le National-Canadien a fait de bonnes affaires l'an dernier. Je soutiens, cependant, que la compagnie ne devrait pas améliorer sa situation financière aux dépens des cultivateurs le long de l'emprise des cantons de Richmond et de Tyendinaga. Je sollicite l'acquiescement immédiat de ces réclamations légitimes.

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il est évident que la conflagration n'était pas suffisante pour enflammer le service des réclamations du National-Canadien.

Le ministre regrette sincèrement les ennuis et les difficultés qu'ont éprouvés les agriculteurs et autres citoyens de ces localités et dont le député nous a fait part. Bien sûr, dans la mesure où sa responsabilité lui permettra de le faire, il exhortera les chemins de fer nationaux à faire tout leur possible et tout ce que leur indique la loi.

Mais cela semble une étrange coïncidence d'avoir appris aujourd'hui même que les fonctionnaires du service des réclamations des chemins de fer nationaux se sont rendus à cet endroit pour confirmer ces accords. Je voudrais donner à l'honorable député l'assurance que ses représentations ne sont pas passées inaperçues. J'espère que tout s'arrangera d'une façon satisfaisante pendant la visite des fonctionnaires dans ce secteur.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à 10 h. 28.)